

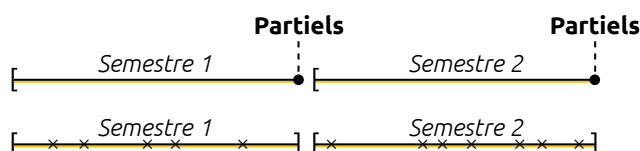
FICHE MÉMO

À l'université, les étudiants sont **évalués régulièrement** et non une seule fois en fin d'année.

CONTRÔLE TERMINAL ET CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle terminal, c'est l'ensemble des épreuves d'examens qui a lieu à la fin d'un semestre de cours (c'est-à-dire en décembre-janvier et en avril-mai). C'est ce qu'on appelle parfois les « partiels ».

Le contrôle continu, c'est l'ensemble des épreuves qui ont lieu pendant le semestre, au fil des enseignements.



- Dans chaque enseignement, dans chaque UE, il peut y avoir du contrôle continu uniquement, du contrôle terminal uniquement ou les deux, à parts égales ou inégales. Le détail des modalités de contrôle est toujours communiqué aux étudiants au début du semestre.
- Le contrôle terminal comme le contrôle continu peuvent comprendre des épreuves orales et/ou des épreuves écrites, de durée et de nature très variables. Si certaines disciplines proposent des questions à choix multiples, notamment en première année, d'autres sont attachées, dès la première année, aux compositions longues de 3h ou de 4h sur table. Les oraux sont fréquents. Ils peuvent être brefs, avec préparation en temps limité, ou plus longs avec préparation à la maison ou en bibliothèque (exposé de contrôle continu, soutenance terminale d'un rapport d'enquête ou de stage par exemple). À cela s'ajoutent, dans certaines disciplines, des épreuves pratiques incluant des expériences. Les modalités de contrôle dépendent de chaque enseignement et de chaque formation.

Certaines universités ou certaines disciplines ont fait le choix de supprimer totalement le contrôle terminal : dans ce cas, il n'y a pas de partiels et toute l'évaluation se fait en contrôle continu.

Il existe des règles propres à chaque formation sur la compensation des notes (c'est-à-dire la façon de calculer la moyenne d'un étudiant, entre les enseignements et entre les deux semestres de l'année) ou sur l'existence de seuils (devoir obtenir une note déterminée dans une matière majeure pour pouvoir avoir son année) ou de notes éliminatoires par exemple.



FICHE MÉMO

LA DEUXIÈME SESSION

Il y a en licence, deux sessions d'examens. La session 2 est communément appelée « rattrapage ». Organisée plusieurs semaines après les examens du deuxième semestre, elle permet aux étudiants de passer une nouvelle épreuve dans les enseignements et les UE qu'ils n'ont pas validés pendant l'année, lors de la première session (c'est-à-dire au contrôle terminal et au contrôle continu des deux semestres), et ainsi d'avoir une nouvelle chance d'obtenir leur année.

